

Entretien

Pap Ndiaye : « Plus on écoute ce que les élus ont à dire, mieux c'est pour l'Education nationale »

Publié le 06/04/2023 • Par [Delphine Gerbeau](#) [Olivier Schneid](#) •



Lea Crespi / Pasco

Associer les collectivités le plus en amont possible, simplifier les dispositifs, développer des Territoires éducatifs ruraux à l'image des Cités éducatives : le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, n'imagine son projet qu'en étroite association avec les élus locaux.

Les fermetures de classes décidées par la seule Education nationale – l'accord du maire demeure nécessaire s'il s'agit de l'école – suscitent chaque année l'inquiétude des élus ruraux...

C'est parce que nous en sommes conscients que la Première ministre, Elisabeth Borne, a retenu ma proposition d'une prévision pluriannuelle à trois ans dans le monde rural, comme elle l'a annoncé le 31 mars 2023, dans la Nièvre. A cette échéance de temps, on peut savoir en fonction des naissances combien d'enfants iront à l'école. Dès l'automne prochain, maires, directeurs académiques et préfets se réuniront pour établir ces prévisions, en prenant aussi en compte par exemple l'implantation d'un lotissement ou d'une entreprise et les effets sur les effectifs scolaires. Le but est d'avoir une visibilité à moyen terme. Et, par exemple, qu'un maire qui vient de lancer la rénovation de son école ne découvre pas un mois plus tard qu'une ou des classes vont fermer.

Ce modèle est-il applicable au monde urbain ?

C'est dans le monde rural que les questions les plus aiguës se posent, compte tenu des distances. Une classe qui ferme en milieu rural peut amener des familles à déménager. C'est différent en ville. Ces territoires pour lesquels nous avons un effort particulier à faire, cela concerne environ 18% des élèves scolarisés et 35% des écoles, c'est considérable.

Que pensez-vous de la proposition des élus de la Nièvre d'un maillage d'écoles à maximum 20 minutes en tous points du territoire ?

On a des territoires, par exemple en montagne, où un laps de temps trop rigide n'est pas envisageable. Mais il est clair, et c'est notre mission fondamentale, que l'école doit être accessible raisonnablement pour toutes les familles. Nous encourageons ainsi les regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). J'en ai visité un en Savoie avec trois communes et un service central de restauration. Les enfants vont ici ou là selon leur niveau et ça fonctionne très bien. Nous allons d'ailleurs créer un bonus en ressources humaines pour inciter à la création de RPI.

Un bonus, concrètement ?

Ses modalités restent à définir.

Vous souhaitez aussi encourager les territoires éducatifs ruraux (TER)...

L'idée est de mettre en réseau écoles, collèges et éventuellement lycées pour faciliter le passage du premier au second degré, ainsi que mettre en commun des moyens dans les temps péri et extrascolaires. Ces TER sont le pendant dans la ruralité des Cités éducatives implantées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les élus doivent être les chevilles ouvrières de ces projets appuyés par l'Education nationale. Nous prévoyons environ 120 TER à la rentrée prochaine, contre 65 actuellement. Cela va se mettre en place progressivement, et vous verrez une dynamique intéressante s'amorcer.

Que deviennent les conventions ruralité ?

Créées il y a une dizaine d'années, elles ont perdu de leur substance et sont amenées à disparaître.

Et les projets éducatifs de territoire (PEDT) mis en place par les collectivités en 2013 au moment de la réforme des rythmes scolaires, qui sont un lieu de concertation entre l'Etat, la collectivité, le secteur associatif, etc. ?

Force est de constater que leur bilan est contrasté. Il y en a 1 716 aujourd'hui, d'une vitalité très inégale. Nous proposons avec les TER une approche plus large que la seule question des rythmes scolaires et du mercredi. Ils conservent cette philosophie de lier scolaire, périscolaire et extrascolaire, en y ajoutant la mise en relation entre le primaire et le secondaire. Il ne faut toutefois pas opposer TER et PEDT, dont certains conservent leur pertinence et leur dynamisme.

Quel avenir entendez-vous réserver aux Cités éducatives ?

Leur nombre a crû de manière importante, jusqu'à atteindre 207, en métropole et en outre-mer. Les élus concernés me font part de leur satisfaction, y compris ceux qui n'appartiennent pas à la majorité présidentielle... Parents d'élèves, professeurs, animateurs du périscolaire, etc. tous apprécient de travailler ensemble, plutôt qu'en silo. Ce dispositif a vocation à être pérennisé... avec, bien sûr, des situations variables : certaines vont fleurir et d'autres avoir besoin de plus de temps. Les Cités éducatives sont financées sur trois ans et l'idée est de prolonger leur financement au-delà, et même de manière significative pour celles qui auront pris une certaine ampleur.

La coprésidente de la commission Education de l'AMF et maire (PS) de Périgueux (Dordogne) Delphine Labails déplore l'accumulation de dispositifs – on pourrait encore citer les Contrats locaux d'accompagnement (CLA) -, jusqu'à assurer que les élus « n'y comprennent plus rien ». Aussi appelle-t-elle à une simplification...

Elle n'a pas tort : les dispositifs se sont en effet empilés les uns sur les autres depuis dix ans, ils se recourent et se superposent parfois. On a un effort de simplification à faire.

L'association des directeurs de l'éducation des villes (ANDEV) regrette un fonctionnement trop vertical de l'État et appelle l'Éducation nationale à « cesser de considérer les collectivités comme uniquement des faiseuses d'école et pourvoyeuses de personnels pour les faire tourner ». Que lui répondez-vous ?

L'ANDEV a raison. C'est la raison pour laquelle j'ai, dès mon arrivée, créé une instance de dialogue avec les collectivités. Elle permet de les considérer comme des partenaires, pas comme des agents d'exécution d'ordres venant du ministère. Nous y discutons carte scolaire, mixité, numérique, etc. Je crois pouvoir dire que les participants, qui représentent les associations d'élus, apprécient qu'on prenne en compte leur point de vue. Une instance spécifique existe pour les outre-mer, à laquelle participent pour l'instant des parlementaires. Je passe beaucoup de temps à échanger avec les collectivités. L'enseignement que j'en tire à chaque fois est que, plus on se concerta, plus on écoute ce qu'elles ont à dire, mieux c'est pour l'Éducation nationale.

Les premiers dossiers validés par le Fonds d'innovation pédagogique (FIP) instauré pour accompagner le projet « d'école du futur » du président de la République montrent en général la collectivité plus dans un rôle de prestataire logistique, en locaux et en personnel, que de coconceptrice d'un projet...

C'est peut-être une impression au vu du dossier final, mais l'élaboration a fait l'objet d'une véritable association des élus. Les maires et leurs adjoints à l'éducation sont absolument indispensables et déterminants dans la réussite d'un projet. C'est le principe même du Conseil national de la refondation (CNR). D'ailleurs, la participation des élus est un critère pour le rectorat lorsqu'il doit évaluer un dossier présenté par une école ou un établissement afin de décider ou non de son financement. Ceci est d'autant plus important que, si un élu est tiède à l'égard d'un projet, nous savons que celui-ci risquera d'en souffrir, en particulier pour ce qui concerne les écoles. Dans la mesure où elles n'ont pas la personnalité juridique, les fonds attribués aux projets pédagogiques doivent en effet généralement transiter par la mairie.

Ce FIP est donc pour vous un bon dispositif ?

Absolument. Il a, à ce jour, engagé 6,8 millions d'euros à destination de 901 projets validés. On dénombre déjà 3 423 projets déposés. Cent-cinquante millions doivent être dépensés d'ici à fin 2023 ; 500 millions d'ici la fin du quinquennat. Nous avons besoin, particulièrement depuis la crise sanitaire, que les communautés éducatives retrouvent l'habitude de se réunir, de se concerter. Pas pour une parlote sur l'école en France, mais pour discuter de leur école, leur collège, leur lycée. Avec les parents d'élèves, les associations, les élus, et on construit quelque chose ensemble. La démarche elle-même est aussi importante que le but.

Les élus locaux aimeraient un fléchage plus large des dotations de l'État, telles la DTER et la DSIL, vers le bâti scolaire, et la Cour des comptes a dans son rapport annuel 2023 qualifié la place de votre ministère de « marginale au cœur de la gouvernance interministérielle, alors qu'il pourrait y jouer un rôle plus prononcé », en veillant à un meilleur fléchage des aides de l'État vers la rénovation du bâti scolaire des collectivités. Comment avez-vous réagi en lisant cela ?

J'ai pensé au Fonds vert, doté de deux milliards d'euros. Il y a là pour les collectivités la possibilité de rénover leurs écoles, collèges et lycées. Il existe d'autres dispositifs. La réhabilitation du bâti scolaire est un enjeu majeur, pas forcément le plus ancien d'ailleurs, mais celui des années 50/60/70. Il y a notamment derrière ce sujet le coût en chauffage l'hiver pour une collectivité. Et l'été, la question du mois de juin, avec des vagues de chaleur qui posent un problème de continuité pédagogique et d'organisation des examens.

Les élus locaux méconnaissent parfois les dispositifs, faute d'une ingénierie suffisante en interne...

Il faut alors qu'on améliore notre communication.

Un dossier tarde à faire l'objet d'annonces, sans cesse reportées, c'est la mixité...

Vous aurez remarqué que l'actualité politique a été prenante ces derniers temps... Par ailleurs, notre priorité concerne la revalorisation de la rémunération des enseignants, qui fera l'objet d'annonces dans les prochains jours, afin que nous soyons prêts en septembre. Puis viendra le sujet de la mixité.

Un avant-goût de ces annonces sur la mixité ?

Plusieurs leviers sont possibles. On peut fusionner des secteurs, comme cela a été le cas à Paris, dans le 18^e arrondissement, avec les collèges Coysevox et Berlioz. Nous avons identifié environ 200 binômes de ce type possibles dans l'ensemble du pays. Il faut à la fois que les établissements soient proches géographiquement et socialement contrastés. Un autre modèle est celui mis en place par le département de la Haute-Garonne, dans le quartier du Mirail à Toulouse : on y produit de la mixité en déplaçant des élèves en dehors de leur quartier. Un autre levier vise les lycées. C'est ce qui a été fait à Paris avec la sectorisation et la réforme d'Affelnet, menée avec la mairie et la région Île-de-France. Dans tous les cas de figure, rien ne peut se dérouler correctement si les élus n'en sont pas parties prenantes. S'ils freinent, ça ne peut pas marcher. Nous engagerons ce dossier dès que le calendrier politique sera éclairci. En partenariat avec ceux qui voudront avancer sur ce sujet. Les autres, je n'engagerai pas de bras de fer avec eux.

Que devient votre projet de réforme de la carte de l'éducation prioritaire ?

Cette carte a vieilli et on y travaille avec le ministre de la Ville et du Logement, Olivier Klein. C'est un projet de long terme.

Une réforme pourrait-elle aller jusqu'à l'éclatement des quartiers classés en réseau d'éducation prioritaire (REP/REP+), avec une « labellisation » par établissement et non plus par zone géographique ?

On n'en est pas là pour l'instant. Le sujet est extrêmement sensible. Faire entrer un établissement en éducation prioritaire, c'est facile, l'en faire sortir est une autre histoire, car tout le monde veut bénéficier de ses avantages. Y compris quand les conditions socio-économiques ont changé et donc justifieraient cette sortie du cadre. Les annonces ne sont pas pour tout de suite, mais pour 2024.